



Le 25 novembre 2010

**Par courriel et par poste**

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Éric Fraser**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596  
Télec. : (514) 289-5197  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET :** Demande relative aux tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2011-2012  
Dossier Régie: R-3740-2010  
Notre dossier : R000355 FE

---

Chère consœur,

Dans le contexte de la planification de l'audience du dossier tarifaire du Distributeur qui débutera le 7 décembre prochain, nous vous informons qu'Hydro-Québec Distribution entend présenter sa preuve de la manière suivante :

**Panel 1 :** Contexte, objectifs et orientations du dossier tarifaire (*HQD-1, documents 1, 2 et 3*).

- André Boulanger, Président d'Hydro-Québec Distribution
- Stéphane Verret, Directeur Affaires réglementaires et tarifaires

**Panel 2 :** Approvisionnement en électricité, coûts évités et prévision de la demande (*HQD-2, documents 1, 2 et 4; HQD-5, documents 1 et 2*).

- Stéphane Dufresne, Chef Planification et fiabilité
- Yves Nadeau, Chef Prévision de la demande et des revenus
- Françoise Mettelet, Chef Orientations et stratégies
- Stéphane Verret, Directeur Affaires réglementaires et tarifaires

**Panel 3 :** Coût de service, efficacité, principes réglementaires et investissements (*HQD-1, document 4; HQD-3; HQD-4, document 1; HQD-6, document 1; HQD-7; HQD-8, documents 1 à 7; HQD-9*).

- Marcel Boyer, Contrôleur
- Rémi Dubois, Directeur Planification et efficacité
- Stéphane Verret, Directeur Affaires réglementaires et tarifaires

**Panel 4 :** Plan global en efficacité énergétique et tarification (*HQD-8, document 8; HQD-12*).

- Maria Vaccaro, Chef Planification et intégration
- Josée Aubin, Chef Mise en marché clientèle affaires
- Françoise Mettelet, Chef Orientations et stratégies
- Albert Chéhadé, Chef Tarification
- Stéphane Verret, Directeur Affaires réglementaires et tarifaires

À la lumière de la preuve au dossier, et à moins d'indication contraire de la Régie, le Distributeur n'entend pas présenter de témoins sur la politique financière (*HQD-2, document 3*), la répartition des coûts (*HQD-10*) et les conditions de service (*HQD-11*).

Le Distributeur n'entend pas présenter d'autres moyens préliminaires que ceux déjà annoncés dans nos lettres des 5 et 24 novembre. À cet effet, le Distributeur comprend que la demande de rejet de la preuve relative au PTHJ (lettre du 5 novembre) est prise en délibéré et que seule la demande relative à la recevabilité de preuve de M. Co Pham, à titre de preuve d'expert, pourrait faire l'objet de représentations selon les directives qu'émettra la Régie.

Croyant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Éric Fraser*

**Éric Fraser**  
ÉF/js

c.c.: Intervenants